



# **Conseil TSEEAC**

## Résultats de la 1ère qualification TSEEAC 2023

Le SNCTA et son Conseil TSEEAC présentent ci-dessous la liste des candidats admis à la 1ère qualification, examen important dans le parcours carrière des Techniciens Supérieurs des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile. Cette année le taux de réussite est de 80 %. Félicitations aux lauréats!

Affectation	Nom	Prénom
CRNA/E	SABATHIER	Maxime
	SARLANDIE	Ken
	VANPOULLE- BROUCKE	Benoît
CRNA/N	AMBRUS	Dimitri
CRNA/SE	RUSSO	Paul
CRNA/SO	KLINKLIN	Damien
DO	DARMAILLACQ	Corentin
DSAC/CE	THIELIN	Coraline
DSAC/EC	BARBAR	Benjamin
	BOCKET	Lucas
	HEYSER	Julien
	PONG LOI	Darren
DSAC/N	LAYDIER	Amandine
	PELLENNEC	Ludovic
	REMY	Cindy
	ROUTOU	Lucas
DSAC/NE	BERGERON	Olivier
	KULCHY	Aude
DSAC/O	BRISAIS	Clémence
DSAC/SE	GUELLAËN	Canyka

Affectation	Nom	Prénom
DSAC/SO	НАМАМА	Tarik
DSNA	FARDIN	Amaury
DTI	ARZALIER	Philippe
	BROOKBANK	Nicolas
	COLBERT	Medhi
MALGH	LE BRETON	Gilles
SEAC/PF	MARSTERS	Tauhere
	TSING	Terens
	USANG	Bastien
SIA	MARTIN	Julie
SNA/AG	DELPLANQUE	Quentin
SNA/N	PLAMONT	Thibault
	PUCHALSKI	Fabien
SNA/NE	DEBRAY	Julien
SNA/O	LANGE	Ludovic
SNAs/RP	AL-ABOUDI	Mohamed
	BELHASSEN-DUBOIS	Alexis
	BERTHELOT	Honorin
	СНАВІ	Yaniss
	DEANE	Barbara
	DEMICHEL	Armand
	DEMOULIN	Océanne
	FRANQUES	Gilles
	MARBOEUF	Laurent
	MATHY	Thomas
	MUCHLER	Jonathan







Affectation	Nom	Prénom
SNAs/RP	ODIEVRE	Boris
	PAILHES	César
	PREVOT	Théophile
	PRIVEY	Steve
	ROPION	Quentin
SNA/SE	BOURGEOIS	Alexandre
	GALOTTI	Alexandre
	GARDES	Lilian
	VINCENT	Arnaud
SNA/SO	CRAYSSAC	Nicolas
SNA/SSE	PERNOT	Mathieu
SNIA	LE REGENT	Thierry
STAC	WYBO	Anthony

### Deux qualifications statutaires

Si, pour les TSEEAC, l'avancement d'échelon se fait à l'ancienneté, les avancements de grade se font selon des taux de « promus sur promouvables », dits « taux pro/ pro », et sont assujettis à l'obtention de deux qualifications statutaires.

#### La 1re qualification

Présentable dès la première année de titularisation, elle se compose d'un entretien de divisé en deux parties de 15 minutes :

- présentation du candidat ;
- questions sur l'organisation de la DGAC et le rôle des principaux organismes internationaux ;
- questions diverses sur une discipline choisie par le candidat (circulation aérienne, opérations aériennes, missions régaliennes, informatique).

Elle permet l'accession :

- 👸 à la part expérience de niveau 3 ;
- 👸 à la part technique de niveau 1 ;
- 🖔 au grade « principal ».

Le SNCTA revendique l'arrêt des examens inutiles. À ce titre, il réclame l'obtention automatique:

- de la 1<sup>re</sup> qualification dès l'acquisition d'une mention d'unité;
- de la 2<sup>de</sup> qualification au bout de 9 ans de maintien de mention d'unité.

#### La 2<sup>de</sup> qualification

Présentable par les TSEEAC de grade « principal », elle se compose :

- d'un questionnaire à choix multiple de 20 questions portant sur la discipline de spécialité choisie par le candidat (circulation aérienne, missions régaliennes, opérations aériennes ou informatique);
- d'un questionnaire de 6 questions à courte réponse à choisir parmi 8 portant sur l'ensemble des disciplines;
- de la rédaction d'une note de synthèse ;
- d'un entretien de 30 minutes composé de la présentation du candidat et de questions diverses sur la spécialité de l'agent et des deux autres disciplines choisies.

La réussite à l'examen est conditionnée à une moyenne minimale de 12/20.

Afin d'appréhender au mieux cette  $2^{de}$  qualification, une semaine d'auto-évaluation à l'ÉNAC ainsi qu'une préparation par correspondance à la rédaction de notes de synthèse sont proposées.

Son obtention permet l'accession:

- à la part expérience de niveau 4;
- à la part technique de niveau 2 puis, quatre ans après, de niveau 3 (voire 4 si l'agent occupe un poste éligible CTAC);
- au grade « exceptionnel ».

Elle autorise également l'accès aux 3 emplois fonctionnels RTAC, CTAC et CSTAC, à leur grille indiciaire, à la part expérience de niveau 5 et à la part technique de niveau 4 qui leur sont associées.

Le SNCTA s'est engagé depuis 2015 dans une démarche proactive en créant une commission permanente tournée vers les contrôleurs d'aérodrome et les agents de la vigie trafic de CdG, la COM TS (devenu Conseil TSEEAC en 2021 lors du congrès de Toulouse).

Composé de membres aux profils variés, le Conseil TSEEAC permet au SNCTA de mieux structurer son action pour être plus efficace envers ses mandants TSEEAC. Il appelle les contrôleurs aériens TSEEAC et les agents de la vigie trafic à le rejoindre pour enrichir ses débats.

Une question? Contactez le Conseil TSEEAC du SNCTA via tseeac@sncta.fr ou bts@sncta.fr





